

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

AMENDEMENT

N ° II-CF56

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.